

► Zoom sur les décisions prises lors du dernier Conseil

Exceptionnellement organisé à l'Ecole Raymond Queneau le lundi 3 octobre, le dernier Conseil municipal a permis de voter les décisions nécessaires à l'avancement de projets divers et variés. Nous vous proposons ici, un extrait des décisions prises notamment en ce qui concerne notre cadre de vie, le conservatoire, etc.

► Des ordinateurs pour les scolaires

Les technologies de l'information et de la communication sont entrées à l'école depuis maintenant quelques années. D'ailleurs, des cours d'initiation à l'informatique sont désormais inscrits au programme des écoliers. La Ville de Montrouge s'est particulièrement impliquée dans ce processus.

Gérer le parc informatique

Si l'aspect éducatif reste une compétence de l'Éducation Nationale, la Ville de Montrouge prend, quant à elle, en charge l'achat et la maintenance du parc informatique et des infrastructures liées. Ainsi, depuis 2 à 3 ans, la Ville équipe les salles informatiques des écoles de Montrouge en PC de dernière génération et les relie au réseau afin de permettre un accès Internet haut-débit. Les connexions sont sécurisées. Un logiciel bloque l'accès à des sites non-autorisés.

Des dons complémentaires

Les services municipaux utilisent des logiciels de plus en plus performants nécessitant un renouvellement régulier de leurs postes informatique. Prochainement, une grande quantité de matériel déjà amorti deviendra obsolète pour le travail des agents bien qu'en très bon état de fonctionnement. Ainsi, le Conseil municipal vient d'approuver le principe du don pour les coopératives scolaires habilitées.

Ces ordinateurs sont totalement adaptés aux différentes fonctions de bureautique puisqu'ils étaient utilisés encore très récemment dans les services. L'attribution du matériel s'effectuera sur demande écrite et motivée dans la limite des stocks disponibles. ■



► Plus d'heures, plus de postes pour le Conservatoire

Au Conservatoire, les activités vont crescendo. Le Conseil municipal doit régulièrement voter des heures supplémentaires dans différentes disciplines et doit même souvent créer de nouveaux emplois.

360 heures par semaine

Devant l'affluence des inscriptions cette année, une augmentation du nombre d'heures d'enseignement dans certaines spécialités était indispensable. 23h30 de cours supplémentaires seront donc dispensées par semaine :

- +2h en formation musicale
- +3h30 en guitare
- +1h en contrebasse
- +1h en trombone
- +16h en piano

En complément, 4 heures supplémentaires hebdomadaires devront être consacrées aux animations et passages d'examen.

Adaptation des postes

Afin de développer le département piano et parallèlement à l'augmentation des heures d'enseignement, un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps complet a été créé dans cette spécialité. Pour la guitare, c'est un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non-complet qui vient



d'être ouvert. Dans les spécialités Formation musicale et contrebasse, les postes d'assistant à temps non-complet voient leur volume d'heures hebdomadaires augmenter.

Ces mesures devraient permettre de répondre aux attentes des élèves qui font confiance à notre Conservatoire municipal. ■

► 916 arbres en plus pour la Ville

Jusqu'à présent, tous les arbres situés en bordure des routes départementales traversant Montrouge appartenaient au Conseil général des Hauts-de-Seine. Une convention va en confier le soin à la Ville.

Un passage en douceur

Afin de transmettre à la Ville des végétaux sains, le département devra procéder à une remise à niveau des arbres concernés. Les spécimens morts ou présentant des lésions irréversibles seront abattus et de nouveaux arbres devront être plantés dans les espaces verts vides.

La Ville aura ainsi en charge le bon soin et l'entretien régulier de platanes et érables beaux et en pleine santé.

Une contrepartie

Ce transfert est bien entendu une réelle fierté pour notre Ville, mais cela représente aussi une charge supplémentaire.

Ainsi, la convention prévoit en contrepartie une participation financière annuelle de la part du Conseil général d'une valeur de 45 euros par arbre. Les travaux d'entretien de la Ville seront compensés par une prise en charge par le département des campagnes annuelles de traitements divers (pucerons, etc.). ■

► Des locaux pour les entrepreneurs !

Après avoir attiré de grands groupes à Montrouge pendant des années, la Ville, qui œuvre également pour le petit commerce, a choisi de réaliser un Hôtel d'activités afin de permettre également à de plus petites structures de s'installer sur la commune.



Délégation du service

C'est la Ville de Montrouge qui a construit, rue François Ory, l'hôtel d'activité de 3000 m². Elle est donc propriétaire des locaux. Ces derniers ont été conçus pour recevoir des activités de nature variée afin de faciliter l'installation à Montrouge de nouvelles entreprises de petite taille.

La Ville a choisi de confier l'exploitation de cet équipement à un délégataire public ou privé et a donc lancé une procédure en janvier dernier. La commission de délégation de service public a

approuvé l'offre faite par la Semarmont, la société d'économie mixte locale. Le Conseil municipal vient quant à lui d'accepter les termes du contrat d'affermage.

Artisans et très petites entreprises

L'ensemble des lots composant l'hôtel d'activité va être commercialisé par le prestataire. Celui-ci devra veiller à respecter la vocation première de l'établissement, à savoir accueillir de petites entreprises, des artisans ou des créateurs d'entreprises.

Tous les candidats intéressés sont donc invités à se faire connaître auprès de la Semarmont (34, avenue de la République – Tél. 01 55 58 02 65). ■



L'intégralité du compte-rendu analytique de ce conseil municipal est disponible sur le www.ville-montrouge.fr. Nous vous rappelons également que les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public. Les prochains rendez-vous sont fixés aux mercredi 16 novembre et 21 décembre à 20h dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville – 43, avenue de la République.